

Coopération démocratique antiterroriste et identité politique en Europe

Essai de synthèse bibliographique*

Par Vincent Paolozzi

La menace terroriste et les réponses à lui apporter ont donné lieu de ce côté de l'Atlantique, surtout après le 11 septembre 2001, à une littérature de sciences sociales relativement abondante. Cette production se rattache pour l'essentiel à une tradition critique des Relations Internationales anglo-saxonnes, fondée sur une épistémologie post-positiviste alors fort en vogue, et qui a trouvé en Europe, notamment en France, d'assez puissants échos. L'objet de cet article est d'en reconstituer la logique : celle d'une spirale de l'insécurité issue de la construction intersubjective des menaces. Il s'agit de se saisir des enjeux fondamentaux qui parcourent l'antiterrorisme en termes de liberté et de sécurité. Ce questionnement théorique prend pour point d'ancrage l'épine dorsale du vivre-ensemble : l'identité politique, et l'applique à l'Europe dans le contexte des réactions diverses, parfois polémiques, qu'y suscitent les politiques antiterroristes américaines après les tragédies de New York et Washington.

La "lutte contre le terrorisme" recouvre deux notions. La première est celle de "contre-terrorisme", qui "*qualifie toutes les mesures offensives de lutte violente procédant d'une rivalité mimétique, pour prévenir, empêcher et répondre aux attaques terroristes*" (Boniface, 2007). La seconde, l'"antiterrorisme", "*qualifie la mise en œuvre de mesures défensives dans la recherche de la réduction de la vulnérabilité des infrastructures et des individus face aux actes terroristes*" (*ibid.*), en s'appuyant sur deux axes. L'un, judiciaire, vise l'incrimination spécifique de l'acte terroriste et une procédure pénale dérogatoire d'exception. L'autre, opérationnel, a pour objectif "*le renforcement des pouvoirs des acteurs de la sécurité. [Notamment,] les services de police, de renseignement et de justice se voient dotés d'outils juridiques et techniques exceptionnels afin de pouvoir prévenir et réprimer les actes de terrorisme*" (*ibid.*).

La littérature dont il est question ici s'attache à une déconstruction des structures de sens des discours antiterroristes qui, comme tout discours selon Lévi-Strauss, sont à la fois "*un langage et une structure*". L'institution d'une intelligibilité du terrorisme sous une forme sensible, inscrite dans la perspective d'une "*security of our making*", y apparaît comme le fruit d'une construction établie sur les logiques de la "discursivité". L'objectif poursuivi, comprendre les enjeux souterrains de la relation entre antiterrorisme, solidarité démocratique et identité politique, appelle une lecture interdisciplinaire de ces discours comme autant d'instruments servant à une *construction sociale de la réalité*. Il s'agit de

* Cet article reprend et amplifie les termes d'un article intitulé "L'identité politique à l'épreuve de la coopération démocratique antiterroriste", et publié sur le site de l'Institut d'Étude des Crises, à l'adresse : <http://institut-crises.org/lidentite-politique-a-lepreuve-de-la-cooperation-democratique-antiterroriste>.

“rouvrir notre imaginaire politique à la diversité et à l’altérité, et participer de la réflexion sur les modalités de résistance à cet ‘ordre des choses’”.¹ Ainsi, “comprendre l’antiterrorisme européen [...] suppose d’analyser les raisons de cette adéquation entre une formulation hyperbolique de la coopération antiterroriste (une règle du toujours plus et jamais assez) et la possibilité d’une représentation collective avantageuse de ce qu’être une démocratie européenne signifie”. Pour traiter de la mise à l’épreuve de l’identité politique par la coopération des démocraties dans la lutte antiterroriste, il semble à nombre d’auteurs pertinent de se demander dans quelle mesure le discours performatif de la coopération contre le terrorisme constitue un “vecteur identitaire” des démocraties européennes.

Raisons structurelles des effets politiques inhérents aux discours performatifs de coopération antiterroriste

Dans cette perspective critique, si l’antiterrorisme européen trouve son origine exclusive dans la construction intersubjective de la nécessaire coopération démocratique, la normativité du discours antiterroriste n’en a pas moins pour effet de naturaliser l’évidence inhérente à la coopération démocratique comme solution.

Construction discursive d’une “nécessaire” coopération démocratique antiterroriste

La relation terrorisme/ antiterrorisme

L’idée qui anime l’étude critique de l’antiterrorisme est que “l’on ne peut comprendre le ‘terrorisme’ sans étudier ceux qui le disent. Il s’agit donc d’exposer d’une part le long cheminement non pas du terrorisme, mais du terrorisme tel qu’il nous est rapporté par les acteurs de l’antiterrorisme et, d’autre part, le long cheminement de l’antiterrorisme, ceci pour tenter de comprendre comment nos sociétés occidentales en sont venues à parler de risque terroriste et les implications de cette rhétorique” (Bonditti et al., 2008, p.12) sur les voies et moyens, techniques et logiques de ce que l’antiterrorisme constitue et “veut dire”.

Selon Emmanuel-Pierre Guittet (2006), le discours de la coopération des démocraties face au terrorisme serait un discours politique naturel qui ne peine pas à s’imposer d’autorité sur le mode de l’évidence, tant il est la construction urgente d’un lieu commun pour dire et faire la sécurité de tous. Or, selon Michel Foucault, le discours est...

...loin d’être cet élément transparent ou neutre dans lequel [...] la politique se pacifie, [est au contraire] un des lieux où elle exerce, de manière privilégiée, quelques-unes de ses plus redoutables puissances. Le discours, en apparence, a beau être bien peu de chose, les interdits qui le frappent révèlent très tôt, très vite, son lien avec le désir et avec le pouvoir. Et à cela quoi d’étonnant : puisque le discours – la psychanalyse nous l’a montré –, ce n’est pas simplement ce qui manifeste (ou cache) le désir ; c’est aussi ce qui est l’objet du désir ; et puisque – cela, l’histoire ne cesse de nous l’enseigner – le discours n’est pas simplement ce qui traduit les luttes ou les systèmes de domination, mais ce pour quoi, ce par quoi on lutte, le pouvoir dont on cherche à s’emparer.²

¹ Scherrer, Guittet & Bigo, 2010, p.24

² Foucault, 1971, pp.10-11.

Le pouvoir créateur de réalité du discours

Les discours sur le terrorisme créent, forment et constituent un espace politique identitaire en ce sens qu'ils donnent au terrorisme une définition qui, par une logique de cause à effet, induit l'évidence empirique, c'est-à-dire "*l'ensemble de ces discours informant d'une solidarité (née d'une heureuse et sincère concertation entre les États européens) et l'évidence fonctionnelle (l'ensemble des expériences politiques, des gains institutionnels et des réussites policières) de la réponse à cette menace transnationale d'ordre vital*".³ En effet, il y aurait dans les discours dominants sur le terrorisme une relation subtile entre pouvoir et savoir, celle que Michel Foucault encore décrivait in *La Volonté de savoir*⁴:

Les discours, pas plus que les silences, ne sont une fois pour toutes soumis au pouvoir, ou dressés contre lui. Il faut admettre un jeu complexe et instable où le discours peut être à la fois instrument et effet de pouvoir, mais aussi obstacle, butée, point de résistance et départ pour une stratégie opposée. Le discours véhicule et produit du pouvoir ; il le renforce mais aussi le mine, l'expose, le rend fragile et permet de le barrer. De même le silence et le secret abritent le pouvoir, ancrent ses interdits ; mais ils desserrent aussi ses prises et ménagent des tolérances plus ou moins obscures.

Ainsi, la ruse emblématique du pouvoir qui transparaît dans les discours dominants sur le terrorisme n'est pas sans ambiguïté d'effet. Façonnant "le terrorisme" comme un phénomène dont les qualificatifs s'énoncent sur un ton "*grave et sentencieux*" par des actes de langage impliquant "*une normativité et une morale forte*" afin de fonder la légitimité à agir du politique en termes d'action antiterroriste, ces discours sont caractéristiques d'un "*impensé stratégique*" fondamental en ce qu'ils opèrent une "*confusion entre les intentions exprimées, les systèmes de justification développés à la faveur des circonstances*", et ainsi n'enseignent que "*peu de choses sur les relations précises qui existeraient entre une démocratie et la résistance à la terreur*". Au-delà de "*l'efficacité fonctionnelle promise ou avérée de la coopération*", l'enjeu souterrain est l'analyse des implications réelles des discours de la coopération poussée à son paroxysme sur le champ de la réalité socio-politique. C'est l'analyse des effets de pouvoir produits par les politiques de coopération antiterroristes qu'il faut chercher à comprendre.

La sécurité en tant que perception construite

Le champ de la sécurité est un champ où dire, c'est faire, un champ où comme aurait pu dire George Herbert Mead, "*la rationalité n'est pas une façon de reconnaître le monde mais bien une façon de le construire, et où le but fondamental de telles constructions est de produire la prévisibilité sociale qui permet l'action*".⁵ Alors, le discours sur la sécurité est par essence plus politique que théorique, c'est-à-dire qu'il " *vise à produire et à imposer des représentations du monde social qui soient capables d'agir sur*

³ Guittet, 2006.

⁴ Foucault, 1976, p.133.

⁵ Cité in Leman-Langlois, 2009, p.8.

ce monde en agissant sur la représentation que s'en font les agents".⁶ À travers, l'accroissement des phénomènes de mondialisation, "la spatialité véritablement globale de la sphère sociale rapproche les évènements distants, de sorte que les différends traditionnellement associés aux conflits locaux, acquièrent une portée mondiale et des réponses mondiales". Or, comme l'ont discerné...

...Jean Delumeau (1984), Michel Foucault (1975 ; 1997) et plus récemment Zigmund Bauman (1999; 2002), dans les moments de bouleversements profonds de l'assise sociale il est quasi naturel que l'insécurité paraisse inclure tous les malaises et problèmes sociaux, car il s'agit avant tout de l'incertitude provoquée par la crise de ce qui existait auparavant et par l'inconnu du futur, alors que le présent n'offre qu'une précarité presque systématique et l'affaiblissement sinon la perte de toutes les certitudes du passé.⁷

La sécurité tiendrait dès lors sa réalité ontologique non pas de l'objectivité matérielle, mais d'un "sentiment de sécurité", dont la réalité ne tiendrait que dans les discours, ou actes de langage qui les prononcent et ainsi peuvent par nature ou par destination être modulés, et instrumentalisés, par et pour le politique, à travers les logiques de la "gouvernementalité",⁸ c'est-à-dire une forme de gouvernement apparaissant avec la naissance de l'État moderne, qui induit une rationalisation, un contrôle de la conduite des individus "guidés par un sentiment d'autorégulation", nécessitant des systèmes de formation du sens commun.

La normativité du discours antiterroriste "naturalisant" l'évidence inhérente à la coopération comme solution

La construction d'évidences mythiques

La naturalisation de l'évidence et de l'autorité de la coopération s'appuie sur l'exigence de sa nécessité, fruit de la symétrie logique intentionnelle d'un mythe énoncé sur le mode de l'évidence, comme inflexion incarnée dans une connexion naturelle et incontournable entre un postulat initial, l'évidence de la menace et une conclusion finale, l'évidence de la réponse, "une coopération antiterroriste de tous contre un ennemi commun". Cette logique de construction discursive des évidences mythiques est très bien décrite par Roland Barthes dans *Mythologies* :

Le mythe ne nie pas les choses, sa fonction est au contraire d'en parler ; simplement, il les purifie, les innocente, les fonde en nature et en identité, il leur donne une clarté qui n'est pas celle de l'explication, mais celle du constat. En passant de l'histoire à la nature, le mythe fait une économie : il abolit la complexité des actes humains, leur donne la simplicité des essences, il supprime toute dialectique, toute remontée au-delà du visible immédiat, il organise un monde sans contradictions parce que sans profondeur, un monde étalé dans l'évidence, il fonde une clarté heureuse : les choses ont l'air de signifier toutes seules.⁹

⁶ Bourdieu, 2001, p.197.

⁷ Palidda, 2005, p.54

⁸ Foucault, 1978.

⁹ Barthes, 1957, p.217.

Or, on ne peut mieux comprendre la coopération anti- et contre-terroriste qu'en pointant justement que *“l'évidence de la coopération des démocraties [tend à invisibiliser] très certainement la question de ce que l'antiterrorisme veut dire”*. Cette solidarité des démocraties face à une menace commune, incarnée dans une rhétorique hyperbolique qui engendrerait dans l'imaginaire discursif des gains collectifs transcendant les gains relatifs ou absolus des théories “Néo-Néo”,¹⁰ trouve jusqu'à un certain point son explication dans la mauvaise cicatrisation de l'absence de coopération dans les enquêtes diligentées suites aux violences transnationales des années 1990. Aussi et surtout, *“les attentats du 11 septembre 2001 semblent avoir ouvert un espace politique pour prétendre que toute politique de sécurité intérieure se doit d'être assurée au niveau mondial ou ne pas être assurée du tout”*. Cette normativité du discours antiterroriste s'inscrit également dans une tendance plus globale :

...l'un des grands paradoxes de notre époque a été que la sécurité s'est transformée, passant de sujet d'incertitude et de contingence, de jugement prudent sur l'imprévisible, d'un régime de responsabilité, à une capacité professionnelle et institutionnelle à savoir, avec certitude et avec tous les avantages de la science et de la technologie, qui est l'ami et qui est l'ennemi.¹¹

L'objectivation identitaire de l'ennemi terroriste

Selon Didier Bigo et Emmanuel Pierre Guittet, le terrorisme comme *“phénomène particulièrement hétérogène dans ses représentations en fonction des acteurs ou des contextes auxquels il renvoie”*¹² doit être abordé *“non pas comme concept [statique, dont les formulations rhétoriques hyperboliques instituent une logique idéologique moralisatrice] mais comme une relation”*¹³ non pas dichotomiquement personnalisée ou matérialisée, mais au contraire déstructurée. Or, cette construction *“dialectique qui a fondé et nourri les États-nations à travers l'objectivation [de] l'ennemi”*¹⁴ via des structures de sens doit être déconstruite, ceci pour éviter de figer un paradigme sécuritaire, par nature et par essence voué à être un incubateur de réflexivité. Cette *“logique relationnelle entre l'autorité politique légitime et les auteurs illégaux de tels actes”*¹⁵ est fondamentalement une *“relation sociale [qui fait et construit les êtres] tels qu'ils sont. [Ainsi dans cette logique, nous construirions le terrorisme] tel qu'il est, en faisant ce que nous faisons les uns avec les autres en disant ce que nous disons les uns aux autres”*.¹⁶ Dès lors, *“le processus de sécurisation insiste certes sur la manière dont la pratique discursive permet d'ériger au rang d'enjeux de sécurité certaines questions sociétales, mais il n'aborde pas*

¹⁰ La “synthèse Néo-Néo” est l'expression utilisée en R.I. par ses adversaires théoriques pour désigner la convergence des néo-réalistes et des néo-libéraux qui s'opère, notamment aux États-Unis, à partir de la décennie 1970.

¹¹ Bigo, Walker *et al.*, 2006.

¹² Meszaros, 2009, p.8.

¹³ Bigo & Hermant, 1988.

¹⁴ Arcudi, 2006.

¹⁵ Meszaros, 2009, *op.cit.*

¹⁶ Battistella, 2015, p.273.

[pour autant] *l'objet de la sécurité qui est le référent de cet acte de langage*".¹⁷ "*Le terrorisme comme discours sur la violence politique transnationale*"¹⁸ permet cependant ainsi d'insister sur le fait qu'il est d'abord et avant tout...

une procédure particulière de labellisation de la violence politique transnationale faite au moyen d'une série de discours pris au sens large du terme. ...[E]n se proposant de décrire les 'espaces du terrorisme', ses modalités d'action, ses objectifs, ils en déterminent ce faisant les formes et posent en retour des conditions particulières à l'élaboration des modalités d'action et d'organisation de la contre-menace" (*ibid.*).

Dès lors, "*les intérêts présupposant les identités, parce qu'un acteur ne peut savoir ce qu'il veut (intérêts) avant de savoir qui il est (identité)*"¹⁹ sont dans cette logique le fruit d'une construction discursive :

les discours de [la coopération démocratique antiterroriste] ont été élaborés à partir d'une lecture qui oppose 'identité contre identité'. Les attentats du 11 septembre, et la solidarité internationale qui s'est manifestée à juste titre suite à ces événements, ont ainsi permis aux États-Unis de réunir les États partageant une même identité démocratique dans une même communauté de destin.²⁰

C'est donc "*l'adéquation performative entre démocratie et coopération*" qui façonne l'image et la physionomie du terrorisme, comme "*menace pour toute démocratie*" et par-là ouvre un champ d'action à l'antiterrorisme comme "*vecteur identitaire des démocraties*". Les discours institueraient en ce sens une forme de monopole sur la vérité, une "*forme objectivable*" de la réalité perceptuelle des dangers qui nous menacent, et contraignent le "*champ d'action*" qui doit en découler. Les discours n'ont pas pour finalité première de dire quelque chose, mais d'obtenir un certain effet, de revendiquer une efficacité, de former une réalité qui n'existerait pas "*en soi*" mais exclusivement "*pour soi*" dans l'intertextualité des discours.

Les fonctions plurielles des discours politiques

Charles Tilly nous mettait déjà "*en garde contre la réification du terrorisme par le discours politique, et invitait les chercheurs à douter de l'existence d'une catégorie spécifique et cohérente d'acteurs (les terroristes) spécialisés dans une forme déterminée d'action politique (la terreur)*".²¹ Et il convient de revenir un instant sur les fonctions plurielles du discours, qui au travers d'usages langagiers donnent une impulsion, un sens, un contenu, un diagnostic, une structure ainsi qu'une réponse à l'impulsion déterminée. Tout d'abord, les discours disposent d'une "*fonction structurante*", qui selon Almond et Powell (1966) résulterait de ce que "*le discours serait le ciment du système politique*".²² Ils

¹⁷ Meszaros, 2009, p.6.

¹⁸ Bonditti *et al.*, 2008, p.12.

¹⁹ Wendt, 1999, p.231.

²⁰ Meszaros, 2009, p.13.

²¹ Tilly, 2004.

²² Almond & Powell, 1966.

ont ensuite une “*fonction décisionnelle*”, car pour Deutsch (1963), “*le mécanisme essentiel du processus politique n’est autre que la décision. Le discours y joue un rôle central. Le pouvoir a toujours besoin de persuader, de convaincre, de produire, et de procurer de l’information*”.²³ Enfin, ils possèdent une “*fonction thérapeutique*” qui, selon Ansart (1976), réside en ce que “*le discours politique est donateur de sens et lutte contre le resurgissement des doutes, il tend à fournir une rationalisation permanente de toutes les relations vécues*”.²⁴ En ce sens, “*le discours [sur] la coopération internationale des démocraties en matière de lutte contre le terrorisme*” nécessite d’être énoncé “*d’autorité*” afin de satisfaire à ses fonctionnalités. Ce discours d’autorité est même allé jusqu’à ouvrir “*un espace politique pour prétendre que toute politique de sécurité intérieure se doit d’être assurée au niveau mondial ou ne pas être assurée du tout*”. La culture de la normativité discursive a irrigué une très large majorité des discours sur le terrorisme et les réponses qu’il convenait de lui apporter. Dès lors, il n’est pas moins essentiel de percevoir que “*les logiques de construction [discursive] de l’identité et de l’intérêt sont [fondamentalement] intersubjectives [et peuvent en ce sens être à] la source de l’insécurité*”.²⁵ Face à l’institution d’une “*entente cordiale*” entre l’Union Européenne et les États-Unis, se pose la question de savoir s’il faut “*ou non développer la coopération transatlantique si cela compromet les valeurs, les principes fondamentaux et les lois de l’Union ?*”.²⁶

L’antiterrorisme européen : de la maximisation de la coopération démocratique à l’ouverture d’un espace politique identitaire

Pour comprendre la logique inhérente à l’antiterrorisme européen, il convient de revenir préalablement sur les effets de l’adéquation entre rhétorique de la maximisation de la coopération antiterroriste et conservation de la substance constitutive des démocraties, pour ensuite appréhender les enjeux liés à la création d’un “*espace politique*” identitaire, Sécurité et Défense commune européenne visant la préservation de valeurs collectives.

Conséquences de “*adéquation entre rhétorique de la maximisation de la coopération antiterroriste*” et conservation de la substance des démocraties

La dialectique sécurité/insécurité sous l’emprise du discours politique

Le terrorisme a été élevé au rang de “*priorité des priorités*” en le présentant à travers les structures de la rhétorique performative “*comme la pire des menaces pour toutes démocraties*” induisant “*la nécessaire et naturelle solidarité démocratique contre [lui]*”. Or, selon l’École dite de Copenhague (dont Barry Buzan, Ole Waever et Jaap de Wilde sont des figures centrales), “*la sécuritisation [sic] est la construction pragmatico-linguistique qui transforme un sujet donné, a priori sans ou d’un enjeu limité, en question de sécurité*”,²⁷ alors que... :

²³ Deutsch, 1963.

²⁴ Ansart, 1976.

²⁵ Meszaros, 2009, p.19.

²⁶ Mitsilegas, 2008, p.8.

²⁷ Balzacq, 2003-04.

la sécurisation constitue l'instauration intersubjective d'une menace existentielle suffisamment saillante pour avoir des effets politiques substantiels. En d'autres termes, on passe de la sécuritisation à la sécurisation en désignant une menace à la survie et en la faisant reconnaître comme telle, permettant ainsi de la traiter par des mesures urgentes et exceptionnelles caractéristiques du champ de la sécurité.²⁸

Cette mise au sommet de la hiérarchie des menaces à travers les structures sémiotiques et rhétoriques a conféré au contre-terrorisme un degré d'exceptionnalisme certain. Cet exceptionnalisme, "*condition-limite*" de la démocratie, conduit à l'extension et à l'institutionnalisation d'une situation de crise, ainsi donc que de politiques dérogatoires trompeuses requalifiant ces pratiques comme un "*moindre mal*", comme une "*nécessité pour la survie*", confinant alors au "*spectre des dérives sécuritaires possibles et des mesures multidimensionnelles, potentiellement illimitées, et liberticides à l'œuvre dans les politiques antiterroristes d'exception*".²⁹ En ce sens, on note alors qu'un retour du politique vers une tradition intellectuelle justifiant la pratique des mesures dérogatoires s'est opéré. Notamment vers Carl Schmitt, qui est aux "*origines de la réflexion contemporaine sur ce que cela signifie de traiter la souveraineté comme une capacité à faire des exceptions*".³⁰

Surabondance de l'activité politique et inefficacité concrète

Aussi, l'on observerait dans la dynamique antiterroriste la règle du "*toujours plus et jamais assez*", génératrice "*d'une suractivité politique dans le domaine de la sécurité*",³¹ qui s'appréhende par des adoptions successives, superposées et systématiques, de nouvelles mesures sécuritaires d'exception "*toujours présentée comme cette fois véritablement efficace, mais qui, en définitive, ne règle en rien le problème*".³² "*Cette dynamique antiterroriste génère au sein des États libéraux des tensions politiques et juridiques en les confrontant aux affres du dilemme démocratique : garantir la sécurité collective tout en préservant leurs sociétés fondées sur des principes, des règles et des droits*".³³ Ainsi, cette surenchère de l'exceptionnalité devenue structurelle, cette surabondance du dérogatoire dans le champ sécuritaire, sans jamais revenir en arrière, serait constitutive de ce que certains ont appelé "*effet de cliquet*", en ce qu'elle tendrait à faire de l'antiterrorisme et du contre-terrorisme la forme d'une "*guerre sans fin*" dans laquelle la démocratie, entraînée dans cette spirale, diluerait sa teneur, son contenu, et sa consistance, au risque de voir "*l'exception devenir la règle*",³⁴ et "*la fin justifier les moyens*" (*ibid.*), sans pour autant rendre les moyens opérants, utiles, ni efficaces pour remplir la finalité. En ce sens, le raisonnement conduit à déconstruire les logiques dominantes sous-tendant les discours sur le terrorisme, pour faire ressortir que le terrorisme serait devenu, à l'instar de la criminalité ou la délinquance, un état pathologique de la sécurité inscrit dans la longue durée. Sous cet

²⁸ Buzan *et al.*, 1998, p.25.

²⁹ Boniface, 2007, *op.cit.*

³⁰ Buzan, 1988.

³¹ Boniface, 2007, *op.cit.*

³² Bigo, 2001.

³³ Boniface, 2007, *op.cit.*

³⁴ *Ibid.*

angle, les politiques antiterroristes nécessitent de revenir à ce qui constitue “*les démocraties européennes*”, à ce qu’“*être une démocratie européenne*” signifie, afin d’éviter l’émergence d’une “*boucle d’action et de rétroaction anti- et contre-terroriste*” biaisée, inscrite dans une réflexion diagnostiquant le terrorisme comme “*virus s’attaquant à un corps sain qu’est la démocratie*”, alors que le remède, l’antidote à ce virus, se situerait peut-être déjà dans la reconsidération des constructions discursives intersubjectives qui en sont faites. Cette règle du “*toujours plus et jamais assez*” suit la même logique de coopération démocratique antiterroriste. En effet, le caractère déterritorialisé, transnational, flexible et diffus de la menace, lui permettant de profiter des vulnérabilités des démocraties occidentales dans un monde de plus en plus interdépendant et interconnecté, confère à la réponse qui lui est apportée un caractère lui-même global. Et les prescriptions normatives qui découlent de la nécessité de coopérer n’ont pas tardé à se faire entendre.

On en trouve l’un des échos les plus résonnants dans l’allocution du Président Bush à la Nation devant le Congrès des États-Unis réuni en séance plénière, le 20 septembre 2001, où le registre de l’identité est abordé “*sur un mode binaire [selon] une division claire du monde en deux catégories distinctes, ‘nous’ c’est-à-dire les amis (ou alliés), les États démocratiques occidentaux, dont les pays européens solidaires des États-Unis, l’axe du bien, et ‘eux’, les ennemis, acteurs non-étatiques ou États révolutionnaires (qui les abritent) qui refusent l’ordre mondial, qui refusent la modernité, la démocratie et le libéralisme, l’axe du mal*”.³⁵ Cette construction narrative idéologique de la réalité sociale à l’origine d’un “*régime de vérité*”, mêlant confusément intention et justification, voit poindre une distinction binaire opposant “*identité contre identité*” dans une “*communauté de destin*” un peu comme il en transparaît dans l’intitulé de l’ouvrage du théologien protestant Reinhold Niebuhr, *Enfants de la lumière et enfants des ténèbres*.

La dialectique identité politique libérale/ sécurité publique

Toujours est-il que cette coopération démocratique “solidaire” soulève la question de la normalisation et la standardisation des normes entre les démocraties. À cet égard, on relève un exemple des plus significatif en février 2003, lorsque la Commission Européenne et les douanes des États-Unis conviennent qu’à partir du 3 mars “*les douanes américaines auraient directement accès au système de réservation des compagnies aériennes européennes assurant des vols vers l’Amérique*”,³⁶ leur permettant de relever sans limite de stockage des données, et sans réelle possibilité de recours pour contester ou modifier celles-ci, ainsi que de transmettre à toute autre autorité des États-Unis travaillant à la prévention ou à la lutte contre le terrorisme ou autres délits pénaux graves...

...les noms et adresses des passagers, mais également l’itinéraire, le numéro de passeport, le numéro de carte de crédit, voire des données médicales concernant le régime alimentaire, [ainsi que des données bien plus sensibles comme] le choix des repas, dans la mesure où il peut constituer un indicateur de la religion du passager (*ibid.*).

³⁵ Meszaros, 2009, *op.cit.*

³⁶ Buitengeweg, 2002, p.4.

Loin de prétendre à l'absolutisme du droit à la vie privée, la proportionnalité de toute mesure conformément à son objet, son but, et la garantie des libertés et droits fondamentaux, doivent être scrupuleusement observées en ce qu'elles constituent ensemble l'essence, l'un des nerfs les plus sensibles des démocraties occidentales. Or, en structurant le terrorisme à travers les actes de langage comme un objet hyperbolique performatif de guerre, la nécessité du recours à des moyens instrumentaux du temps de guerre, comme la réduction des libertés publiques, institue une parenthèse vouée, par la nature supposée du terrorisme comme état pathologique durable, à devenir de plus en plus permanente dans l'État de droit. C'est ainsi qu'on observe un basculement profond, et une mutation significative de "*la menace qui, située à l'intérieur du risque*"³⁷ terroriste, bascule vers un risque plus large et plus conséquent de dilution de la démocratie : celui d'une menace de suspicion généralisée, de dérogations, et d'un état d'exception de moins en moins limité dans le temps et ses cadres de déploiement, via notamment les logiques de juridicisation. Alors que "*le terrorisme n'est pas la guerre*",³⁸ les sociétés dont l'identité politique est démocratique risquent de dévier d'un état d'urgence exceptionnel vers un coup d'État permanent remettant en cause la si chère et si coûteuse "*paix démocratique libérale*" qui s'est progressivement sédimentée dans l'Union Européenne. Il nous faudrait alors rappeler ce qui constitue la substance même des démocraties européennes : notre identité intersubjective ne doit pas être le fruit d'un nivellement par le bas, d'une homogénéisation tendancieuse des libertés et droits fondamentaux, des garanties procédurales, ou encore des restrictions à l'immixtion de l'État dans la sphère de la vie privée. Le renforcement de l'identité de rôle de l'Europe évidera l'"identité de type" des démocraties européennes, assurant en temps normal la sécurité par l'autorité, au profit d'un temps de crise de plus en plus durable recourant à des "*mesures illibérales*" tendancieuses :

La banalisation des législations d'exception et des pratiques relevant de l'ordre de l'exceptionnel renvoient surtout à d'habiles manipulations juridiques, médiatiques, mais aussi à une série de techniques juridiques pour masquer l'entrave au principe de légalité de l'État de droit et du droit international.³⁹

Ainsi, pour le philosophe italien Giorgio Agamben, "*l'état d'exception tend toujours plus à se présenter comme le paradigme de gouvernement dominant dans la politique contemporaine*".⁴⁰ Ce paradigme de gouvernement ancré sur la nécessité du recours à des mesures dérogatoires, mais aussi différenciées, instituerait "*une citoyenneté à deux vitesses, qui protège moins celui qui est soupçonné de ne pas satisfaire aux exigences d'intégration et de ne pas respecter le pacte social*".⁴¹ Ainsi s'opère une lente "*crystallisation des images aussi caricaturales que fantaisistes de l'ennemi intérieur construisant [insidieusement] des catégories d'acteurs dangereux, [notamment] l'asile et le statut de réfugié*" (ibid.). "*Les politiques antiterroristes contemporaines contribuent en*

³⁷ Proquin, 2016.

³⁸ Choquet, 2008.

³⁹ Bigo, 2001, *op.cit.*

⁴⁰ Agamben, 2003, p.12.

⁴¹ Guittet *et al.*, 2010, p.16.

effet à (re)fabriquer en permanence des sociétés clivées entre individus ‘conformes’ et individus ‘déviant’, redevables de traitements différents”.⁴² Au bout de cette logique, Salvatore Palidda, sociologue des conflits et des migrations à l’université de Gênes (Italie), pose la question : “Plutôt qu’un problème à résoudre, l’insécurité est-elle devenue la réponse paradoxale que les sociétés complexes donnent aux crises affectant leur cohésion et leur aptitude à gérer démocratiquement les transformations et les désordres [socio-politiques]”.⁴³ Ce basculement semble s’être opéré au niveau de l’Union Européenne en raison du soupçon que “le principe de la libre circulation dans la Communauté” engendre “l’idée d’un déficit de sécurité”.

La création d’un “*espace politique*” identitaire : sécurité et défense communes européennes, préservation de valeurs collectives

La globalité des menaces à l’origine de la coopération européenne

La Commission Européenne avait déclaré le 22 novembre 2010 :

De nos jours, bon nombre des défis à relever en matière de sécurité sont de nature transfrontière et trans-sectorielle. Aussi aucun État membre n’est-il en mesure de répondre seul à ces menaces. Un programme commun pour des défis communs [...] : la solidarité doit caractériser notre approche de la gestion des crises.⁴⁴

Le basculement qu’ont connu les sociétés ces dernières décennies doit beaucoup à la nécessité de...

penser en termes de risques, [ce qui] veut dire mesurer, calculer le présent en termes de futur, de potentialité. Ce qui compte ce n’est pas ce qui arrive mais bel et bien ce qui pourrait arriver. Si l’anticipation est le maître-mot de la pensée du risque, la vulnérabilité de nos sociétés en est le socle à partir duquel se pense l’avenir toujours incertain.⁴⁵

Ainsi, le basculement des traits constitutifs des défis contemporains au politique, pensés en termes de risque et de menace diffuse, transfrontière et trans-sectorielle, a entraîné la conversion de plusieurs identités politiques démocratiques en une identité collective, “la démocratie pour tous les États-membres”, provenant de “la rencontre hasardeuse entre différentes raisons d’État”. Par conséquent, ce phénomène a renvoyé à l’identification, “supposant l’intégration dans un construit social commun qui tend à produire une identité commune, voire unique”.⁴⁶ En ce sens, “l’idée d’un terrorisme qui dépasse les frontières nationales et souveraines créerait le besoin d’une assistance mutuelle et d’une coopération sans faille” – nécessité pratique supposée qui “reconduit inévitablement au caractère indépassable de ses évidences”.

⁴² Bigo et al., 2008.

⁴³ Palidda, 2005.

⁴⁴ Anonyme, *La stratégie de sécurité intérieure de l’UE*, 2010.

⁴⁵ Guittet et al., *op.cit.*, p.16.

⁴⁶ Meszaros, 2009, *op.cit.*

La coopération des démocraties, réponse évidente dans le brouillard de la crise

“L’évidence empirique (l’ensemble des discours informant d’une solidarité née d’une heureuse et sincère concertation entre les États européens) et l’évidence fonctionnelle (l’ensemble des expériences politiques, des gains institutionnels et des réussites policières)” découleraient naturellement du fait que “les États auraient collectivement découvert leur faiblesse face à la menace transnationale du terrorisme”, poussant à une “logique de tous contre une même menace [d’ordre vital] débordant les frontières souveraines [des démocraties]”. Ce qui unit les démocraties européennes face à une telle menace étant bien plus grand que ce qui les divise, la nécessité de la coopération s’impose d’elle-même de par “l’intérêt commun à défendre un ensemble de valeurs collectives soumis à la pression d’une violence transnationale inacceptable”. “De manière anthropologique, la coopération confère à la Communauté Européenne sa valeur politique. C’est vers elle qu’il faut se pencher pour atteindre le fond du problème de l’identité de l’Europe des États-membres”. La teneur “de ce discours d’autorité à la coopération comme construction même d’un lieu commun pour dire la sécurité de tous” constituerait une sorte de “causalité circulaire” où les besoins de la coopération créeraient eux-mêmes sa nécessité, dans une logique du “toujours plus et jamais assez”. Or, la coopération est un échange avec des contreparties, permettant la résolution des contradictions les plus importantes inhérentes à notre époque, “la contradiction entre une nouvelle formation sociale et économique sans frontières (la globalité au sens d’Ulrich Beck) et encore plus de formations politiques spécifiques où les frontières sont à la fois une configuration nécessaire et une modalité d’affirmation”. Le risque substantiel serait celui qui instillerait une “confusion générique dans les discours politiques européens de la démocratie, de l’État de droit, et de la raison d’État, sous prétexte que l’appartenance à l’Union supposerait par principe, l’adoption exigeante et inconditionnelle d’une solidarité sans faille : ‘ne pas faire confiance, c’est faire offense’”.

La cristallisation d’une identité de sécurité européenne

Le principe de la liberté de circulation propre à l’Union Européenne a pour objet...

de créer des conditions de surveillance d’un mouvement qui doit continuer quoi qu’il arrive. Dans un monde hanté par la mobilité des individus [...], les déplacements sont de plus en plus associés aux images du risque, de la menace qui justifient une démultiplication de pratiques de contrôle aux frontières et au-delà, de surveillance des individus en mouvement [...]. Nous devons apprendre à nous défaire de l’association entre liberté et mouvement qui est au cœur de notre philosophie politique contemporaine. Comment comprendre que la promesse d’un passage rapide et sans blocage aux frontières puisse être, paradoxalement, une entrave à la liberté ? La sécurité, ou plus exactement la surveillance, peut se faire sans blocage.⁴⁷

L’espace européen de libre circulation s’est donc accompagné de l’institution de différents instruments de coopération opérationnelle policière et judiciaire au titre des

⁴⁷ Guittet et al., 2010, *op.cit.*

accords de Schengen. L'élaboration d'une politique européenne fondée sur trois piliers distincts en 1999, a permis d'instaurer un pilier concernant *“la coopération dans les domaines de la justice et des affaires intérieures”*. On a ensuite assisté à la définition d'une *stratégie de sécurité intérieure*, adoptée en 2010 dans le cadre du programme de Stockholm, puis à la mise en place du Collège Européen de Police, le CEPOL, visant à harmoniser les pratiques policières, mais aussi à éduquer les fonctionnaires de police des États-membres à l'harmonisation et à l'europanisation de la lutte contre la criminalité et le terrorisme. Tous ces éléments démontrent l'instauration progressive d'une gouvernance européenne de la sécurité dans le domaine judiciaire et policier, participant de ce qu'Emmanuel Pierre Guittet et Amandine Scherrer intègrent sous le vocable de *“Policing transnational au niveau européen”*, signifiant *“l'ensemble des activités entreprises au niveau international afin de lutter contre toutes les formes de criminalité transfrontalière”*.⁴⁸ L'identité nationale ne demeurant plus une *“identité de sécurité”* suffisante en Europe, afin de contrer des menaces transnationales. Ainsi, l'identité précédant la définition des intérêts, on a alors observé que...

...au niveau interne, le processus de sécurisation s'est manifesté à travers le développement d'une identité collective plus ferme autour de l'idée démocratique et le renforcement des coopérations, judiciaires (mandat d'arrêt européen) et policières (échanges de données), entre les États-membres pour assurer la sécurité de tous [...]. Le facteur potentiel d'insécurité que constituait la libre circulation des biens et des personnes au sein de la Communauté associée dans l'imaginaire occidental à la libération positive des contraintes s'est transformé en un facteur structurant de la sécurité européenne [...]. Les Européens ont donc profité de la lutte anti-terroriste engagée au niveau global suite aux attentats du 11 septembre pour renforcer considérablement leur coopération, autour de l'idée de 'solidarité démocratique' [...]. En ne se focalisant pas directement sur le terrorisme comme menace principale mais en l'intégrant dans le spectre d'un ensemble de menaces potentielles de natures transnationales, ils ont finalement évité le jeu attendu par les terroristes et ont préservé une certaine marge de manœuvre.⁴⁹

Conclusion

Les discours performatifs de la coopération antiterroriste au nom d'une *“nécessaire et naturelle solidarité démocratique face à une menace commune débordant les frontières souveraines et nationales”* ont construit les évidences fonctionnelles et empiriques de la réponse à cette menace commune, *“la maximisation de la coopération antiterroriste”* conférant à son tour une identité de corps à la fois aux démocraties mais aussi aux agents et structures de l'antiterrorisme au sens où *“ne plus y croire [serait] cesser d'être”*. Cette logique de la normativité discursive pousse dès lors à une *“invisibilisation”* de ce que *“l'antiterrorisme veut dire”* et induit en termes d'effets et de conséquences. Tout cela participe d'un fondamental impensé du phénomène de lutte, qui résulterait notamment de

⁴⁸ Bowling & Sheptycki, 2012.

⁴⁹ Meszaros, 2009, *op.cit.*, p.17.

trois logiques sous-jacentes, que sont l'*idéalisation* (croire que la réalité peut se résorber dans l'idée, que seul est réel l'intelligible), la *rationalisation* (vouloir justifier et enfermer la réalité dans l'ordre et la cohérence d'un système, lui interdire tout débordement hors du système), et la *normalisation* (tendant à éliminer l'étrange, l'irréductible, le mystère). En ce sens, la maximisation de la coopération européenne s'est instituée comme un vecteur identitaire ; elle construit ainsi l'identification à l'Autre comme une même partie du Soi à raison des évidences nécessaires ; inscrite dans une perspective du "*toujours plus et jamais assez*", elle participe d'une binarisation ami/ennemi de l'espace politique, résumable en une phrase : "*ne pas faire confiance, c'est faire offense*".

Les raisonnements via lesquels la littérature recensée cherchait à déconstruire les discours d'évidence mythique de la coopération démocratique antiterroriste visaient à recentrer la focale sur la relation subtile entre Liberté, Sécurité et Identité, dont l'équilibre toujours délicat et complexe, propre à toute relation organisée, doit être préservé afin que la substance essentielle des régimes de nature démocratique puisse être sauvegardée. Que le débat ait rebondi un peu partout en Europe, notamment et surtout en France, après la récente vague d'attentats meurtriers, face à l'instauration, puis la prorogation de l'état d'urgence ou de législations d'exception, montre s'il en était besoin que la problématique considérée ici n'a rien de dérisoire. La question qui reste néanmoins en suspens au terme de ce tour d'horizon bibliographique est celle de savoir comment assurer la "*résilience*" des "*sociétés complexes*" face à une menace transnationale diffuse dont le terrorisme est une des "*morphologies*".

Références

- AGAMBEN, Giorgio, *État d'exception. Homo Sacer*, Paris, Seuil, 2003, 153 p.
- ALMOND, Gabriel & Bingham POWELL, *Comparative politics*, New York, Brown, 1966, 221 p.
- ANONYME, Communication de la Commission au Parlement Européen et au Conseil, *La stratégie de sécurité intérieure de l'UE en action : cinq étapes vers une Europe plus sûre*, Bruxelles, 22 novembre 2010 : cf. <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A52010DC0673>, consulté le 22 novembre 2016.
- ANSART, Pierre, "Discours politique et réduction de l'angoisse", *Bulletin de Psychologie*, vol.X-X, 1976, pp.445-449.
- ARCUDI, Giovanni, "La sécurité entre permanence et changement", *Relations Internationales*, n°125, 2006, pp.97-109 : <http://www.cairn.info/revue-relations-internationales-2006-1-page-97.htm>, consulté le 15 novembre 2016.
- BALZACQ, Thierry, "La sécurité : définitions, secteurs et niveaux d'analyse", *Fédéralisme Régionalisme*, vol.4, 2003-2004 : <http://popups.ulg.ac.be/1374-3864/index.php?id=216>, consulté le 10 novembre 2016.
- BARTHES, Roland, *Mythologies*, Paris, Seuil, 1957, 241 p.
- BATTISTELLA, Dario, *Théories des relations internationales*, 5^e éd., 2015, Paris, Presses de Sciences Po, 588 p.
- BIGO, Didier, "La voie militaire de la 'guerre au terrorisme' et ses enjeux", *Cultures & Conflits*, n°44, Hiver 2001, pp.5-18, mis en ligne le 22 mars 2006 : <http://conflits.revues.org/730>, consulté le 13 novembre 2016.

BIGO, Didier, Laurent **BONELLI** & Thomas **DELTOMBE**, in *Au nom du 11 septembre... Les démocraties à l'épreuve de l'antiterrorisme* ("Introduction: les libertés sacrifiées au nom de la sécurité ?"), Paris, La Découverte, 2008. Cf. http://www.lemonde.fr/societe/article/2008/09/11/introduction-les-libertes-sacrifiees-au-nom-de-la-securite_1093472_3224.html, consulté le 19 novembre 2016.

BIGO, Didier & Daniel **HERMANT**, "La relation terroriste", *Études polémologiques*, n°3, 1988, pp.13-77.

BIGO, Didier, R.B.J. **WALKER** & chercheurs **ELISE**, Liberté et sécurité en Europe : enjeux contemporains", *Cultures & Conflits*, n°61, Printemps 2006, pp.103-136, mis en ligne le 17 mai 2006 : <http://conflits.revues.org/2040>, consulté le 8 novembre 2016.

BONDITTI, Philippe, Colombe **CAMUS**, Stephan **DAVIDSHOFER**, Emmanuel-Pierre **GUITTET**, Jean-Paul **HANON** & Christian **OLSSON**, *Rapport final de l'étude sur le rôle des militaires dans la lutte contre le terrorisme*, Paris, Centre d'Études en Sciences Sociales de la Défense, 2008, 221 p. En ligne à l'adresse : <https://dipot.ulb.ac.be/dspace/bitstream/2013/132015/1/olsson-christian-publication18.pdf>, consulté le 8 novembre 2016.

BONIFACE, Pascal, "Préface" in Colombe Camus, *La guerre contre le terrorisme. Dérives sécuritaires et dilemme démocratique*, Paris, Éditions du Félin, 2007, 160 p. : <http://www.editionsdufelin.com/o-s-chap-r-353.html>, consulté le 8 novembre 2016.

BOURDIEU, Pierre, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Fayard, 2001, 419 p.

BOWLING, Ben & James **SHEPTICKI**, *Global Policing*, London, Sage Publications, 2012, 192 p.

BUITENWEG, Kathalijne, "Liberté et sécurité : trouver le juste équilibre – L'Union Européenne et la protection des données personnelles après le 11 septembre 2001", in *Tendances de la cohésion sociale*, n°11, publié par la Division pour le développement de la cohésion sociale, avec le soutien du projet intégré du Conseil de l'Europe "Réponses à la violence quotidienne dans une société démocratique", 133 p. : http://www.coe.int/t/dg3/socialpolicies/socialcohesiondev/source/Trends/Tendances-11_fr.pdf, consulté le 8 Novembre 2016.

BUZAN, Barry, Ole **WAEVER** & Jaap **DE WILDE**, *Security : A New Framework for Analysis*, Boulder, CO, Rienner, 1998, 239 p.

CHOCQUET, Christian, *Le Terrorisme n'est pas la guerre*, Paris, Vuibert, 2008, 229 p.

DEUTSCH, Karl, *The Nerves of Government : Models of Political Communication and Control*, New York, Free Press, 1963, 316 p.

DONZELOT, Jacques, "Michel Foucault et l'intelligence du libéralisme", *Revue Esprit*, novembre 2005 (*Des sociétés ingouvernables ?*), 22 p. : <http://1libertaire.free.fr/JDonzelot04.html>, consulté le 22 novembre 2016.

FOUCAULT, Michel, *L'Ordre du discours*, Paris, Gallimard, 1971, 88 p.

FOUCAULT, Michel, La "gouvernementalité", cours du Collège de France, année 1977-1978 : "Sécurité, territoire et population", 4^e leçon, 1^{er} février 1978 : <http://1libertaire.free.fr/MFoucault136.html>, consulté le 10 novembre 2016.

FOUCAULT, Michel, *La Volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976, 224 p.

GUITTET, Emmanuel-Pierre, "Ne pas leur faire confiance serait leur faire offense" : Antiterrorisme, solidarité démocratique et identité politique", *Cultures & Conflits*, n°61, Printemps 2006, mis en ligne le 17 mai 2006 : <http://conflits.revues.org/2037>, consulté le 10 novembre 2016.

LEMAN-LANGLOIS, Stéphane, "Terrorisme et rationalités", in *Terrorisme et Antiterrorisme*, 2009, 9 p. : http://www.crime-reg.com/terrorisme/CRI6230_notes_cours_03.pdf, consulté le 12 novembre 2016.

MESZAROS, Thomas, "La construction de l'objet 'terrorisme' : redéfinition des identités et des intérêts des États démocratiques", Congrès de l'AFSP 2009, Section thématique 52, 30 p. En ligne à l'adresse : www.congresafsp2009.fr/sectionthematiques/st52/st52meszaros.doc, consulté le 10 novembre 2016.

MESZAROS, Thomas, “Les ‘terrorismes’ en Relations Internationales : regards croisés entre les approches positivistes et post-positivistes”, Congrès de l’AFSP 2009, Section thématique 31, *Les terrorismes : un objet pluriel pour un champ restreint*, 16 p. En ligne à l’adresse : www.congresafsp2009.fr/sectionsthematiques/st31/st31meszaros.pdf, consulté le 8 novembre 2016.

MITSILEGAS, Valsamis, “Coopération antiterroriste États-Unis/Union Européenne : l’entente cordiale”, pp.118-130 in D. Bigo, L. Bonelli & Thomas Deltombe (ss.dir.), *Au nom du 11 septembre... Les démocraties à l’épreuve de l’antiterrorisme*, Paris, La Découverte, 2008. En ligne à l’adresse : http://www.editionsdecouverte.fr/Liens/ps/presentation_onze_septembre.pdf, consulté le 19 novembre 2016.

PALIDDA, Salvatore, “Migrants, étrangers, criminels : le court-circuit sécuritaire à la suite de la ‘deuxième grande transformation’ et la nécessité d’une gestion démocratique du désordre”, *Tendances de la cohésion sociale*, n°11 (*L’approche de la sécurité par la cohésion sociale – Déconstruire la peur (des autres) en allant au-delà des stéréotypes*), publié par la Division pour le développement de la cohésion sociale, avec le soutien du projet intégré du Conseil de l’Europe “Réponses à la violence quotidienne dans une société démocratique”, 133 p. En ligne à l’adresse : http://www.coe.int/t/dg3/socialpolicies/socialcohesiondev/source/Trends/Tendances-11_fr.pdf, consulté le 8 novembre 2016.

PROQUIN, Michelle, Conférence “Le rôle de Vigipirate dans le dispositif de sécurité nationale”, Université Jean Moulin Lyon-III, 17 novembre 2016.

SCHERRER, Amandine, Emmanuel-Pierre **GUITTET** & Didier **BIGO**, *Mobilité(s) sous surveillance. Perspectives croisées UE-Canada*, Outremont, Athéna Éditions, 2010, coll. Cultures & Conflits, 248 p. : https://www.academia.edu/1431336/Mobilit%C3%A9s_sous_surveillance_Mobility_under_Surveillance, consulté le 10 novembre 2016.

TILLY, Charles, “Terror, Terrorism, Terrorists”, *Sociological Theory*, mars 2004, pp.5-13.

WENDT, Alexander, *Social Theory of International Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.